



PROJET ASSOCIATIF

La notion de "projet associatif" est définie dans le règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 99-01 du 16 février 1999, comme étant "constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social".

Valeurs

- Droit aux loisirs pour toutes & tous
- Droit au développement
- Entraide
- Travail sur les représentations & le regard sur le handicap

Spécificités

- ALEDD est une structure d'accompagnement par des loisirs adaptés, d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes en situation de handicap (physique, sensoriel, intellectuel, psychique).
- ALEDD souhaite participer à l'inclusion sociale de jeunes personnes en situation de handicap en cherchant à les soutenir dans leurs acquisitions, aptitudes et apprentissages par : la mobilisation de jeux, l'utilisation de la dynamique de groupe, la découverte de nouveaux espaces et environnement, l'accès à la culture et aux activités sportives.
- ALEDD se positionne entre le secteur médico-social et le secteur du loisir à destination de l'enfance et de la jeunesse.

Objectifs

- Valoriser le modèle original de l'association et son adéquation avec les besoins des personnes en situation de handicap comme de leurs proches.
- Se doter d'un deuxième poste de permanent afin de pouvoir développer et pérenniser les activités.

PROJET ÉDUCATIF

Accueil

- Favoriser l'intégration de chaque jeune dans l'accueil de loisirs.
- Développer l'accueil et l'échange avec les parents (convivialité, disponibilité...).
- S'intéresser, observer et être à l'écoute de l'enfant et de son entourage (attitude positive à l'égard du public).

Accessibilité

- Accessibilité aux structures de loisirs « classiques ».
- Proposer de nouvelles activités culturelles et sportives, découverte de nouveaux lieux (ouverture au monde).

Éducation

- Développer les sens de : l'éveil, la responsabilité, l'autonomie.
- Proposer des activités d'éducation à l'environnement.
- Favoriser l'adaptation de chaque jeune aux normes imposées par la société (avoir un comportement adapté à son environnement).
- Respecter les notions d'équilibre alimentaire et d'hygiène.
- Stimuler l'esprit d'équipe.

Accompagnement

- Relation de confiance, de proximité, d'écoute.
- Volonté d'accompagnement spécifique du jeune en fonction de son handicap, de son environnement familial.
- Travail sur l'apprentissage à moyen et long terme.
- Respecter les notions d'équilibre alimentaire et d'hygiène.
- Accompagnement à l'autonomie.

Mixité

- Hétérogénéité des publics.
- Proposer des activités de solidarité avec le mélange du public valide non valide.
- Favoriser la mixité entre jeunes valides et non valides, mais aussi entre jeunes porteurs d'un handicap différent.
- Acceptation de la différence et de la mixité.

PROJET PÉDAGOGIQUE

L'article L.227-4 du code de l'action sociale et des familles précise que c'est à partir des objectifs du projet éducatif que le projet pédagogique est réalisé, par le directeur de l'accueil. Il a pour but de concrétiser le projet éducatif.

Services	Objectifs opérationnels
	Liste des objectifs
ALSH et séjours	Se divertir, se faire plaisir et s'amuser
	Découvrir (nouveaux goûts, nouveaux contextes, nouvelle personnes...)
	Se faire des ami-es et apprendre à vivre en communauté
	Se cultiver et développer sa curiosité
	Avoir envie d'apprendre et de progresser
	Préserver ses acquis et continuer de progresser dans ses apprentissages
	Apprendre à se séparer temporairement de sa famille

Moyens pédagogiques		
Pédagogie appliquée	Locaux	Matériel pédagogique
Partir des attentes et des besoins de la famille comme des personnes accompagnées.	Locaux mis à disposition par la Mairie	Vélos, tricycles, fauteuils-skis
Impliquer les personnes accompagnées, du mieux que l'on peut, dans chacune des activités.		Matériel de musique
Adapter les activités aux situations individuelles.		Jeux, dessin, tapis de gymnastique
Moyens techniques et logistiques		
Transport	Informatique & bureautique	
3 véhicules	3 ordinateurs et 1 imprimante	
	Logiciels de gestion	

Partenaires publics	Partenaires associatifs	Fédérations
Ville de Besançon	Comité Handisports	UNAT
CAF 25	Instituts médico-sociaux	UDAF
Conseil départemental 25	MJC de Palente	
ARS	Association de Palente	
Conseil Régional	Arc en Ciel	